

École alternative Rose-des-Vents
Conseil d'établissement
Séance du 8 Décembre 2021
18h30 – en visioconférence



Ordre du jour

Durée	Sujet	Notes de la rencontre
3 min.	Mise en place a. Présence et quorum b. Secrétariat : Mélanie Jolin c. Gardien du temps et du sujet : d. Période réservée au public	Début de la rencontre à 18 h 37 a. Quorum confirmé. b. Mélanie agit comme secrétaire en remplacement d'Isabelle T. qui préside la rencontre. c. Isabelle DT d. Aucun public présent
5 min. <i>Adoption</i>	Lecture et adoption de l'ordre du jour	Ajouts aux varies : Mercredi-Parents par Julien et point COVID proposé par Isabelle DT. L'ordre du jour modifié est proposé par Aurore, appuyé par Le Thi
5 min. <i>Adoption</i>	Lecture et adoption du procès-verbal a. Séance du 3 novembre dernier b. Demande Approbation 29 novembre 2021	a. Aurore propose de retirer la mention des prix pour les photos de classe, étant donné qu'il a changé. Isabelle DT précise qu'il n'y aura pas d'ouverture de nouvelles classes pour l'admission 2022-2023. L'adoption du PV est proposée par Karine, appuyée par Julien. b. L'adoption de la demande du 29 novembre est proposée par Aurore, appuyée par Karine.
5 min. <i>Information</i>	Service de garde – suivis a.	Aucun suivi ce mois-ci
15 min. <i>Approbation</i>	Suivis et redditions de comptes a. Fondation b. Comité de Parent c. REPAQ	a. Isabelle DT mentionne que les membres de la Fondation devanceront le jour des rencontres et nommeront un représentant au CÉ afin de faciliter la présentation et l'approbation des projets. b. Julien, à titre de substitut, présente la proposition de résolution Lutte à la circulation des armes à feu, et à la violence et aux crimes qui y sont

Mis en forme : Français (France)

		<p>liés, dans la région de Montréal du CÉ de l'école secondaire Joseph-François-Perreault. Le CÉ de RDV adopte cette résolution qui sera transmises aux personnes et instances citées dans le document. Proposée par Julien, appuyée par Mélanie</p> <p>c. Le responsable du REPAQ a été contacté afin d'ajouter nos représentants à la liste d'envoi. Aucune autre communication n'a été reçue depuis.</p>
--	--	---

<p>60 min. <i>Approbation</i> <i>Information</i> <i>Approbation</i> <i>Approbation</i> <i>Approbation</i> <i>Information</i> <i>Information</i> <i>Information</i> <i>Information</i></p>	<p>Travaux du conseil</p> <p>a. Sorties éducatives b. Plan de lutte c. Grille matière d. Renouvellement projet pédagogique – statut 240 e. Contribution volontaire des parents f. Code vestimentaire g. Suivi code de vie et suivi/gestion des cas de violences h. Noël 17 décembre i. Suivi rencontre pédagogique du 10 novembre dernier</p>	<p>a. 1) Demande pour la tenue d'un marché de Noël Proposé par Le Thi Appuyé par Julien</p> <p>2) Utilisation du gymnase le samedi par Véronique P pour un ancien élève de RDV Proposé par Aurore Appuyé par Anne</p> <p>b. RDV doit renouveler chaque année son Plan de lutte contre l'intimidation et la violence en vertu de la Loi 56. Une fois révisé, cet outil donnera des balises et des processus clairs pour l'équipe-école, les enfants et leurs parents en cas d'intimidation et de violence faites à l'école. Des questionnaires seront complétés par les membres de l'équipe et les élèves de 456. Afin d'avoir un portrait plus juste, Isabelle soumettra un questionnaire (ULaval) aux élèves de 123 également. Le comité Co-éducation sera impliqué dans ce grand chantier. L'échéance envisagée pour le dépôt du plan est avril prochain.</p> <p>Pour compléter la demande de renouvellement de l'établissement d'une école au projet pédagogique particulier, trois résolutions sont soumises aux membres pour adoption :</p> <p>c. Résolution sur l'adoption des grilles matières pour tous les niveaux Proposé par Julien Appuyé par Isabelle T</p> <p>d. Renouvellement de l'établissement d'une école aux fins d'un projet pédagogique particulier – Article 240 de la Loi sur l'instruction publique Proposé par Anne Appuyé par Karine</p> <p>e. Contribution financière volontaire des parents Proposé par Le Thi</p>
--	--	--

		<p>Appuyé par Mélanie</p> <p>f. Le comité des élèves a demandé des modifications au code vestimentaire. En hiver, il est désormais possible d'ouvrir le manteau à la moitié lors d'efforts physiques. Au printemps, le port du pantalon de neige n'est plus obligatoire lorsqu'il fait chaud. Un message sera envoyé aux parents pour demander des dons de pantalons de neige et de mitaines. Un rappel concernant les vêtements de rechange sera adressé aux parents. Pour information, Isabelle DT partagera le document de l'école le Vitrail au sujet du multi-couche.</p> <p>g. Voir point b</p> <p>h. La semaine qui précède les vacances des fêtes sera animée ; bingo, marché de Noël, conte et autres activités égayeront RDV.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Isabelle T explique qu'en raison d'un conflit d'horaire de part et d'autre, la chorale Les Fous de la Gamme ne pourra offrir de représentation. 2) Claude informe la tenue d'un premier tournoi de handball pour le groupe des 5 et 6^e année le 18 décembre au Centre Père-Marquette. 3) Aurore demande des précisions au sujet des casiers qui doivent être vidés lors du départ pour le congé des fêtes. <p>✚ Aurore partage l'appréciation des parents pour l'organisation et la formule choisie pour la soirée d'information sur le projet pédagogique. Cette rencontre a permis de mieux comprendre les étapes du projet et la responsabilité de chacun des co-éducateurs (enseignants, élèves, parents). Isabelle T partage son appréciation du maintien de la rencontre en formule virtuelle et propose que cela devienne un rendez-vous annuel. La participation de Manon à titre de conseillère est également soulignée.</p>
Ue	<p>Divers</p> <p>a. -Mercredi-Parents</p> <p>b. COVID</p>	<p>a. À l'instar des périodes projets, est-ce possible que les Mercredis-parents se déroulent à l'intérieur de l'école? Julien précise que le temps froid et l'obligation de demeurer sur le terrain de l'école limite les types d'activités.</p>

		<ol style="list-style-type: none"> 1) Isabelle DT explique que l'école doit se soumettre aux directives de la Santé publique et de la CSSDM. L'enseignante doit absolument être présente en classe pour autoriser la présence d'un parent ou de deux parents d'une même bulle familiale, ce qui n'est pas le cas lors des Mercredis-parents. 2) Le Thi suggère de rappeler à la communauté que le respect du port du masque est indispensable pour maintenir les acquis actuels. Des manquements -des membres peuvent nous ramener à la case départ. 3) Isabelle T propose de créer une boîte à idées à partager. 4) Claude rappelle qu'il met à la disposition de tous du matériel (raquette, équipement de hockey, etc.). Les parents doivent lui transmettre la demande par courriel une semaine avant. Il offre aussi de l'accompagnement. 5) Isabelle DT confirme une bourse de 2600\$ pour le projet École active de la part du gouvernement pour l'achat de matériel. Aussi, École dehors est une excellente ressource, l'URL sera partagée aux parents pour les outiller. 6) Aurore confirme le prêt d'un abri. La Fondation l'appui pour une demande de don au RONA de quartier. <p>b. Deux cas d'éclosion de la COVID ont obligé la fermeture d'une classe. Karine demande de l'information concernant les tests rapides. Isabelle DT est en attente d'information.</p>
		Levée de la séance proposée par Claude

Légende des points

- Adoption : Il est permis de modifier la proposition déposée avant de l'adopter.
- Approbation : La proposition est adoptée telle quelle.
- Information : Point d'information et d'échange.
- À tout moment, le conseil d'établissement peut émettre des recommandations à la Direction d'établissement. Cette dernière doit en faire un suivi.